

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-03
Séance du MARDI 28 MARS 2017

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

10 AVR. 2017

ARRIVÉE

Date de la convocation		
23/03/2017		
Date de l'affichage		
05/03/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DE LA CSVSS

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin de l'exercice 2016 prend acte des résultats de cet exercice qui se décomposent de la façon suivante :

➤ **Section d'investissement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016	84 069,39 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2015	245 523,23 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 - exercice 2017	329 592,62 €

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016	241 874,03 €
Déficit antérieur cumulé au 31/12/2015	160 919,43 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002 - Exercice 2017	80 954,60 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation, ci-dessus, de la manière suivante :

➤ **Inscription au budget 2017 :**

Total à inscrire au compte 001 en recette d'investissement	329 592,62 €
Total à inscrire au compte 002 en recette de fonctionnement	80 954,60 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

